

PREFET DES YVELINES

Bureau de la communication et interministérielle et des relations publiques pref-communication@yvelines.gouv.fr

Tél: 01-39-49-75-24 / 79-02 Fax: 01-30-21-22-91

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le lundi 28 novembre 2011 sous la présidence du préfet, et avec comme rapporteur M. Jean-Yves BOUHOURD, maire de l'Etang la Ville, a procédé à la présentation, à la discussion et au vote des amendements au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Les amendements déposés ont tous pu être examinés. Ils ont fait l'objet de nombreux échanges, ce qui a permis aux membres de la CDCI de s'exprimer largement sur les options proposées et les explications à retenir.

Deux amendements modifiant le projet de SDCI ont été votés à la majorité requise, les autres ont été rejetés.

Vers 22 heures, le quorum n'étant plus atteint, après la fin de l'examen des amendements, la commission a dû reporter au 8 décembre le vote final sur son avis portant sur l'ensemble du projet de schéma.

Pour mémoire, ce document prévoit de couvrir le département des Yvelines de 20 communautés de communes ou d'agglomérations, qui permettront de réunir la totalité des communes, conformément à la loi du 16 décembre 2010 et à leur donner les moyens nécessaires à leur développement et à la prise en compte des besoins de leur population.

*

* *